

# Entre exotisme et indigénat, les arbres fruitiers peuvent-ils nous aider à nous libérer des frontières pour composer une vaste bio-région méditerranéenne ?

par Véronique MURE

*Le texte de Véronique Mure permet de prendre la mesure des règles actuelles concernant le choix des espèces à utiliser pour des projets paysagers urbains ou péri-urbains.*

*Cet exemple montre les ambiguïtés qui existent autour des concepts d'indigénat, d'exotisme, voire de plantes invasives. Les forestiers sont confrontés à une situation semblable pour les reboisements même si les contraintes sont différentes. On a pu le constater lors de la réalisation des trois numéros sur le cèdre et lors des échanges qui ont suivi (la disputatio de Quillan). On aborde donc là une question de fond importante à clarifier pour les paysagistes mais aussi pour les forestiers dans le cadre de leurs projets.*

*L'espèce « exotique » est originaire d'un autre territoire que le nôtre. S'agit-il d'un territoire lointain à l'environnement différent du contexte méditerranéen ou venant d'un pays méditerranéen ?*

*L'indigénat concerne des espèces originaires du territoire biogéographique dans lequel il se trouve.*

*Mais quelles sont les limites de ce territoire et depuis quand doivent-elles être implantées sur ce territoire ?*

*Depuis l'Antiquité, les civilisations et les hommes du monde méditerranéen ont contribué à la dispersion et au brassage d'espèces au sein du bassin méditerranéen, ce que l'on ne peut ignorer. Certains de ces taxons peuvent être qualifiés de « naturalisés ». Sont-ils, pour autant, exotiques ? Le débat reste ouvert, mais il doit prendre en compte, aujourd'hui, un facteur supplémentaire important : le dérèglement climatique et ses conséquences.*

**Gilles Bonin**

A partir de l'exemple de quatre fruitiers emblématiques du bassin méditerranéen : le figuier, l'amandier, le cognassier et le grenadier, cet article a pour objectif d'examiner les processus actuels de choix des plantes pour les compositions végétales des projets paysagers urbains et péri-urbains, désormais basés sur les critères d'indigénat *vs* exotisme, et d'en interroger la pertinence.

Toujours restés en marge des grandes cultures de base (céréales, vignes, oliviers), ces fruitiers méditerranéens font cependant partie intégrante de l'histoire des paysages du Midi et ce depuis plusieurs millénaires. Le statut marginal qui leur colle à la peau depuis longtemps, mit en lumière par les archéologues et historiens, perdure à l'heure actuelle alors que les plantes sont prioritairement caractérisées sous l'angle de leur indigénat *vs* leur exotisme. L'extrait de tableau page suivante (Cf. Tab. I) illustre ce propos. Il a été établi en septembre 2020. Son objectif était de passer au crible de l'indigénat chaque espèce proposée par des paysagistes pour un projet de rénovation d'école en centre ville de Nîmes (Gard), ceci en vue de sa labellisation BDO (Bâtiment durable d'Occitanie).

Ce n'est pas tant le fait que ces fruitiers soient déclarés non indigènes qui est ici problématique, mais plutôt qu'à ce motif ils doivent être éliminés de la palette végétale au profit d'essences « locales » comme le message d'accompagnement <sup>1</sup> du bureau d'étude évaluateur le suggère. Il est ici demandé aux

paysagistes de modifier leur palette végétale en excluant les espèces non indigènes au profit de celles proposées non toxiques, peu ou pas allergènes et pour la plupart mellifères (bon pour la biodiversité !) dont certains font des baies (comestibles par les enfants)<sup>2</sup>... Sont ainsi proposés comme alternatives indigènes au cognassier, du poirier (*Pyrus communis*) ou du pommier sauvage (*Malus sylvestris*) et comme alternative à l'amandier, du merisier (*Prunus avium*), du bois de Sainte Lucie (*Prunus mahaleb*) ou du prunellier (*Prunus spinosa*) ; aucune alternative au figuier ou au grenadier en revanche.

On le voit, la conception d'une palette végétale réalisée sous le seul éclairage de l'indigénat a non seulement un fort impact sur le projet paysager — le port d'un poirier ou d'un pommier n'a rien à voir avec celui d'un cognassier, tout comme le port du prunellier, arbustif et très épineux, n'a rien à voir avec celui de l'amandier — mais également, dans le cas présent, un impact sur la philosophie même du projet et au delà sur la pérennité de notre lien culturel à ces fruitiers.

Cet exemple, loin d'être un cas isolé, se duplique sous des formes plus ou moins similaires dans toutes les démarches de labellisation d'aménagements « durables » et m'amène à développer deux questionnements :

1 – Que révèle le statut des fruitiers méditerranéens du processus de sélection des plantes sur le critère d'indigénat ?

2 – En quoi l'histoire des fruitiers méditerranéens peut-elle permettre d'élargir la représentation que l'on s'en fait aujourd'hui enfermée à l'intérieur des frontières de l'origine des plantes ?

## Que révèle le statut des fruitiers méditerranéens du processus de sélection des plantes sur le critère d'indigénat ?

Le processus de sélection des plantes par « l'indigénat » est devenu en quelques années la garant de projets vertueux sous couvert de protection de la biodiversité. Il est désormais imposé aux paysagistes par la plupart des maîtres d'ouvrage publics.

Tab. I :

Extrait du tableau (sept. 2020) d'évaluation de l'indigénat des espèces proposées pour un projet de rénovation d'école en centre ville de Nîmes (30), ceci en vue de sa labellisation BDO (Bâtiment durable d'Occitanie).

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Indigénat
Cognassier	<i>Cydonia oblonga</i>	Non
Figuier	<i>Ficus carica</i>	Non
Amandier	<i>Prunus dulcis</i>	Non
Néflier du Japon	<i>Eriobotrya japonica</i>	Non
Grenadier	<i>Punica granatum</i>	Non
Arbousier	<i>Arbutus unedo</i>	Oui

1 - « Je me suis permis de la transmettre à ma collègue écologue pour un avis sur l'aspect indigène des plantes, car c'est un critère important de la démarche BDO. Un nombre important d'essences n'est pas indigène. Elle propose des essences d'arbres indigènes, non toxiques, peu ou pas allergènes et pour la plupart mellifères (bon pour la biodiversité !) dont certains font des baies (comestibles par les enfants) :

*Amelanchier ovalis*, *Berberis vulgaris*, *Arbutus unedo*, *Celtis australis*, *Vitex agnus-castus*, *Pistacia lentiscus*,

ou sans baies, mellifères ou non : *Tilia cordata*, *Acer campestre*, *Populus tremula*, *Ulmus minor*, *Ostyia carpinifolia*.

S'il t'es possible de modifier les essences végétales prévues dans ta note au profit de celles citées ici, cela permettra de montrer que ce sujet est d'ores et déjà intégré. »

2 -ibid.

L'érosion de la biodiversité, son ampleur et sa rapidité, est en effet une préoccupation majeure des sociétés actuelles. La sixième extinction de masse que nous vivons est, avec les changements climatiques, un des principaux indicateurs de la crise écologique qui frappe la planète.

Malgré les engagements pris au sommet de la terre de Rio en 1992, toutes les politiques publiques ayant eu vocation à freiner la dynamique de cette érosion, si ce n'est de l'inverser, ont peiné à se mettre en place à l'échelle européenne mais ont surtout peiné à démontrer leur efficacité. Depuis trente ans, aucun programme n'a permis l'inflexion de la trajectoire d'extinction en cours.

Sans développer le contenu de ces politiques publiques, ni refaire l'histoire, je voudrais concentrer mon propos sur les places qu'occupent dans les stratégies de restauration de la biodiversité, d'un côté la lutte contre les Espèces exotiques envahissantes (EEE) et de l'autre la valorisation des plantes indigènes, autrement appelées « locales ».

## **Les espèces exotiques envahissantes pointées du doigt**

Pour l'Agence française pour la biodiversité, les espèces exotiques envahissantes représentent une des principales causes de l'érosion de la diversité du vivant. Il leur est principalement reproché d'être nuisibles au bon fonctionnement des écosystèmes, voire même de prendre la place des plantes indigènes du fait d'un comportement opportuniste avéré.

Pour autant aucune disparition d'espèce n'a été attribuée à des espèces exotiques envahissantes en Europe à ce jour<sup>3</sup>. C'est important de le préciser.

Pour être tout à fait transparent, le site internet du ministère de l'Écologie devrait explicitement indiquer que le principal fautif dans cette histoire est, le plus souvent, l'homme qui, en perturbant les milieux, favorise leur colonisation par des plantes pionnières aptes à déployer des stratégies de reconquête. Les pionnières, on le sait, sont des expertes dans la formation d'écosystèmes émergents grâce notamment à leur frugalité, leur grande capacité de reproduction (sexuée et végétative) et leurs cycles de vie courts.

Cependant, loin de changer de regard sur elles, on constate au contraire aujourd'hui



une intensification des programmes européens de lutte contre les EEE. Des programmes qui se déclinent au niveau des états en stratégies nationales, elles-mêmes déclinées en stratégies régionales. Le socle de ces stratégies est l'établissement de listes d'espèces animales ou végétales, réglementées au sommet de la pyramide pour les espèces préoccupantes puis, au niveau local, élaborées à partir de références bibliographiques dans lesquelles les plantes exotiques envahissantes et/ou potentiellement envahissantes, sont classées selon différentes catégories (majeure, modérée, émergente, alerte, prévention), propres à chaque région. Cette classification est établie sur la base de données de présence (occurrence avérée de l'espèce sur le territoire selon un coefficient de distribution spatiale et un coefficient de recouvrement<sup>4</sup>) et de degrés de naturalisa-

**Photo 1 :**  
Amandier en bordure de vigne en Minervois (Hérault).  
©vmure.

3 - <https://www.ecologie.gouv.fr/especes-exotiques-envahissantes>.  
4 - Conservatoire botanique national.

**Photo 2 :**  
Amandier (*Prunus dulcis*).  
©vmure.



- 5 - ibid.  
 6 - <https://www.vegetal-local.fr/>  
 7 - Archéophyte : plante dont l'introduction est antérieure à l'année 1500.

tion (espèces plantée → espèces naturalisée<sup>5</sup>).

A noter que le milieu dans lequel elles poussent n'est jamais caractérisé et leur dynamique jamais suivie. Ainsi, par exemple, leur place et leurs fonctions dans des séries écologiques de renaturation des milieux dégradés ne sont pas identifiées et donc encore moins prises en compte.

Soulignons que lorsqu'on qualifie une espèce exotique d'envahissante, c'est bien un processus dont on suggère le déroulement et non une présence à l'instant t. Par ailleurs, l'envahissement sous-tend une dynamique guerrière, dominatrice, de laquelle la violence et le non consentement sont sous-jacents. A l'inverse le rôle de ces espèces dans la restauration potentielle d'un écosystème perturbé ou tout autre impact positif (diversification et allongement des périodes de production des ressources alimentaires pour la faune par exemple), ne sont jamais évoqués, ce qui introduit un biais important dans la représentation que l'on peut s'en faire.

Aujourd'hui la pression est telle que TOUTES les plantes exotiques deviennent suspectes d'être potentiellement envahissantes. A l'inverse, les plantes locales, indigènes, se parent de TOUTES les vertus.



Ces dernières nous renvoient l'image d'une nature authentique (HÉGO, 2015), bien « conservée ». Une bouée de sauvetage sur cette planète agressée de toutes parts. Peut-être est-ce pour cela que l'on s'accroche à elles aveuglément ? C'est oublier que dans un biotope quand un paramètre change, tel que le climat, c'est tout l'écosystème qui est amené à changer.

## **Un végétal local paré de toutes les vertus**

A ce stade il me semble intéressant de superposer aux politiques de lutte contre les EEE, les politiques publiques en faveur des plantes dites « locales ». Elles voient le jour assez tôt dans le monde forestier (1962) (HÉGO, 2015) et plus tardivement dans l'aménagement rural avec en point d'orgue le lancement de la marque « Végétal local » en 2015<sup>6</sup>.

La marque s'adosse à des listes d'espèces indigènes et/ou d'archéophytes<sup>7</sup>, produites et distribuées localement, au sein de onze zones biogéographiques circonscrites au territoire français, pour favoriser la biodiversité des projets en milieux naturels et ruraux, en particulier la restauration des linéaires de haies, corridors essentiels à la diversité du vivant et pourtant démantelés depuis des décennies par des schémas d'agriculture productiviste.

Cet exemple illustre de plus que l'injonction de l'indigénat et, au delà, le recours à la marque « Végétal local », à l'origine créée pour des projets en espaces naturels et/ou ruraux, s'imposent dorénavant jusque dans les centres villes, devenant les garants de tout projet de paysage favorable à la biodiversité. C'est là que le bât blesse, car le biotope urbain est souvent plus comparable à un biotope de canyon qu'à celui des milieux naturels ou ruraux d'une région donnée.

A noter que si les espèces messicoles, considérées comme des archéophytes, ont été intégrées aux listes de plantes locales, les arbres fruitiers en ont été écartés, conduisant à leur impossible qualification dans les projets paysagers tels que l'illustre la palette végétale de la cours d'école de Nîmes, à l'origine de mon propos.

Alors quel statut leur donner ?

### **Photos 3 et 4 :**

Label Vraies messicoles et Label végétal local.

## En quoi l'histoire des fruitiers méditerranéens peut-elle permettre d'élargir la représentation que l'on se fait aujourd'hui de l'origine des plantes, enfermée à l'intérieur des frontières

### Les fruitiers en régions méditerranéennes : une histoire millénaire

Au contraire du corpus foisonnant sur l'histoire de la trilogie céréales-vignes-oliviers, peu de textes scientifiques concernent celle des fruitiers emblématiques que sont les figuiers, les amandiers, les cognassiers et les grenadiers. Pourtant, à travers les grands textes de l'Antiquité, nous savons que ceux-ci accompagnent les sociétés méditerranéennes depuis des millénaires. Malgré cette invisibilité de la fructiculture en France, les recherches de l'archéologue et archéobotaniste Marie-Pierre Ruas (RUAS, 1996) ont mis en lumière la permanence d'espèces fruitières au cours des périodes historiques de l'Age du Fer (800 avant n.e.), avant les « arrivages » classiquement attribués à l'expansion romaine, jusqu'au moment de la diffusion des espèces du Nouveau Monde en Europe, au XVII<sup>e</sup> siècle (RUAS, BOUBY, MANE, PUIG, PRADAT, 2005-2006 ; RUAS, 1996). Ainsi peut-on affirmer que la culture du figuier (*Ficus carica*) et celle de l'amandier (*Prunus dulcis*) ont émergé sur la rive nord de la Méditerranée avant la conquête romaine. Les analyses des charbons de bois réalisées par la paléo-écologue Lucie Chabal sur le site de Marduel (Saint-Bonnet-du-Gard) (CHABAL, 1991) révèlent la présence du figuier dans des niveaux d'occupation du Bronze final et du 1<sup>er</sup> Age du Fer (vers 900 avant n.e.) (BOUBY, 2000) et de l'amandier dans ceux des V<sup>e</sup> et II<sup>e</sup> siècles avant notre ère.

Toutes les découvertes archéologiques convergent pour attester d'une arboriculture fruitière dans la Gaule protohistorique, tout comme s'y pratiquaient l'oléiculture et la viticulture.

A l'aube du Moyen-Age, le patrimoine fruitier s'inspirera de celui de l'Antiquité dont la connaissance s'était perpétuée à travers des ouvrages de compilation. Au IX<sup>e</sup> siècle, trois

fréquents  
↓  
rares

Marchés Tarifs de leudes XII <sup>e</sup> - XIV <sup>e</sup>	Recettes Traités culinaires français XIV <sup>e</sup> - XV <sup>e</sup>	Dépotoirs Restes carpologiques V <sup>e</sup> -XVI <sup>e</sup>
- amande, figue sèche, raisin sec	- amande, raisin comme verjus, vin et vinaigre olive comme huile	- raisin, noix, figue, noisette, <u>mûre de ronce</u>
- dattes, noisette,	- pignons, noix <u>fruits charnus sauvages</u> (moût)	- pêche, prune, merise, <u>fraise des bois, gland, prunelle, sureau noir</u>
- châtaigne, noix, pignon, gland	- châtaigne, cerise, coing, raisin sec	- olive, mûre noire, pomme, griotte, cornouille, cynorrhodon
- agrumes, pêche, prune, poire, cerise, <u>grenade</u> ,	- agrumes, pêche, <u>grenade</u> , groseille,	- amande, poire, nêfle, pignon, <u>framboise</u> ,
- <u>jujube</u> , nêfle, pomme,	- « courge » = gourde	- gourde, <u>coqueret</u> , <u>sureau rouge</u>

des fruitiers dont il est question dans cet article (figuiers, amandiers, cognassiers) sont mentionnés dans le célèbre Capitulaire *De villis vel curtis imperialibus* (Des terres et cours impériales), acte législatif édité vers l'an 800 par Charlemagne présentant une liste de 90 plantes (dont 16 arbres fruitiers) dont la culture est recommandée dans les fermes de l'empire.

Dans une autre étude, Marie-Pierre Ruas dresse un portrait de la fructiculture locale du Midi de la France du V<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècles (Cf. Tab. II ci dessus). Ainsi, figuier et amandier, mais aussi pommier, poirier, cerisier, pêcher, prunier, mûrier noir, néflier, noyer, noisetier, châtaignier, et, selon les circonstances, chêne, hêtre, aubépine, églantier ou prunellier, prennent place dans les vergers, les vignobles et olivettes, les jardins familiaux, ou encore dans les lisières, les haies vives et bords de chemins (RUAS *et al.*, 2005-2006).

**Tab. II :** Comparaison et classement des fruits selon leurs occurrences dans les trois types de source. En gras : fruits exotiques d'après les sources, souligné : fruits sauvages.

**Photo 5 :** Figuier (*Ficus carica*). ©vmure





**Photo 6 :**  
Cognassier  
(*Cydonia oblonga*).  
©vmure.

Quelle que soit l'époque, un fond méditerranéen antique est perceptible dans cette « communauté » fruitière, bien que les variations régionales montrent qu'elle s'était aussi diversifiée (RUAS *et al.*, 2005-2006).

L'ancienneté de la présence dans le Midi des figuiers (*Ficus carica*) et des amandiers (*Prunus dulcis*) n'est donc plus à démontrer (ALBERTINI, 2009). Le figuier en particulier, dont l'histoire suit (ou précède) celle de l'olivier, tout en étant plus souvent associé à l'espace domestique. À partir du XII<sup>e</sup> siècle il devient fréquent dans les vignes ou les vergers méridionaux. Dans la vallée de l'Hérault, on le plante également comme coupe-vent autour des espaces horticoles, à la même époque.

Le cognassier (*Cydonia oblonga*), petit arbre cornier par définition (on met le coing au coin...), est rarement enregistré dans les

8 - Morin, E.,  
Discours prononcé lors  
de la remise du prix  
international Catalunya.  
Barcelone 1994.

**Photo 7 :**  
Grenadier  
(*Punica granatum*),  
Abbaye St André (Gard).  
©vmure.



sites antiques, de sorte que les chercheurs ne savent pas exactement à quelle époque il a pu être mis en culture en Gaule. Les textes suggèrent cependant qu'il fait partie des productions locales (RUAS *et al.*, 2005-2006). D'origine Perse, De Candolle le dit naturalisé dans l'Europe orientale avant la guerre de Troie.

En ce qui concerne les grenadiers (*Punica granatum*), d'origine Perse également, leurs fruits sont attestés à la période grecque de Marseille (600 avant n.e.), tout comme les dattes, les jujubes et les agrumes. Au XIV<sup>e</sup> siècle des grenades en provenance d'Alicante et de Valence sont déchargées sur les quais du port d'Aigues-Mortes avec des dattes et des figues séchées. Lionel Stouff en signale la culture en Provence aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles (STOUFF, 1970) bien que leur présence ne soit apparue dans aucun dépôt archéologique médiéval ou moderne (STOUFF, 1970). En 1600, Olivier de Serres en décrit trois variétés — douces, aigres et aigres-douces — ainsi que leurs modes de multiplication, de culture et la garde des fruits (SERRES, 1600).

Toutes ces histoires, qui ne sont ici que des bribes, ne plaident-elles pas pour un statut d'archéophytes de ces espèces ? Dans tous les cas, si les fruitiers méditerranéens ne sont pas considérés comme indigènes dans le Midi de la France, il semble difficile de les dire exotiques compte tenu de leur ancienneté sur ces territoires.

## Les fruitiers de tous les mythes !

Pour aller plus loin, au delà de leur place dans les cultures, considérons leur place dans le domaine culturel à travers les textes fondateurs des civilisations méditerranéennes. TOUS se déroulent dans des vergers. Du *Dilmun* sumérien, jardin emblématique de l'épopée de Gilgamesh, roi d'Uruk dans l'ancienne Mésopotamie, à l'Eden hébraïque, le « Paradis », dont le nom est issu de l'ancien perse *paradiso* – jardin clôturé, verger ; des Hespérides et leurs célèbres pommes d'or (des coings ?), jardin fondateur du mythe d'Hercule, au jardin d'Alcinoos de l'Odyssée d'Ulysse, un verger dont les hautes ramures, poiriers et grenadiers et pommiers aux fruits d'or et puisants oliviers et figuiers domestiques, portent, sans se lasser ni s'arrêter, leurs fruits ; ou encore au jardin de Laerte, père d'Ulysse, sur sa terre natale d'Ithaque, un verger au treize poiriers, quarante figuiers, dix pom-

miers, cinquante rangs de ceps... Ces premiers jardins — vergers, souvent allégoriques autant que réels — voient donc le jour dans les anciennes civilisations du bassin méditerranéen et du Proche-Orient, et seront ensuite constamment pris pour modèle.

Le Midi de la France doit-il se passer de ses arbres fruitiers emblématiques au pré-texte qu'ils ne sont pas de chez nous ?

## Si les fruitiers méditerranéens ne rentrent pas dans nos frontières alors supprimons les frontières !

Ces fruitiers chargés d'histoire, mais aussi bio-divers et comestibles — pour notre plus grand plaisir (et pas que le nôtre...) — pourraient-ils nous faire dépasser la dualité « exotique-indigène » pour suggérer une unité végétale, autant écologique et climatique que culturelle, autour de cette Méditerranée berceau de toutes les cultures d'ouverture et d'échanges <sup>8</sup> ?

Affirmons une bio-région méditerranéenne, au delà des frontières !

C'est ma proposition.

V.M.

## Bibliographie

Hégo Mélissa, 2015. Le choix des plantes et espèces locales dans les projets de paysage : effet de mode ou renouveau à encourager ? *Sciences agricoles*. Dumas-01203416.

Ruas Marie-Pierre, 1996. *Éléments pour une histoire de la fructiculture en France : données archéobotaniques de l'Antiquité au XVII<sup>e</sup> siècle*. In: *L'homme et la nature au Moyen Âge. Paléoenvironnement des sociétés occidentales*. Actes du V<sup>e</sup> Congrès international d'archéologie médiévale (Grenoble, 6-9 octobre 1993) Caen : Société d'archéologie médiévale. pp. 92-105. (Actes des congrès de la Société d'archéologie médiévale, 5).

Ruas Marie-Pierre, Bouby Laurent, Mane Perrine, Puig Carole, Pradat Bénédicte, 2005-2006. *Les fruits sur la table Les fruits de l'alimentation médiévale en France du sud, entre marchés, recettes et dépotoirs*. *Archéologie du Midi médiéval*, tome 23-24, 195-206.

Chabal Lucie, 1991. *L'Homme et l'évolution de la végétation méditerranéenne, des âges des métaux à la période romaine : recherches anthracologiques théoriques, appliquées principalement à des sites du Bas-Languedoc*. Thèse de doctorat, Univ. de Montpellier IL Montpellier, 435 p. cité par Ruas M.P., *op.cit.*



Bouby Laurent, 2000. Production et consommation végétales au Bronze final dans les sites littoraux languedociens. In: *Bulletin de la Société préhistorique française*. tome 97, N. 4. pp. 583-594.

Albertini, L., 2009. *Agricultures méditerranéennes – Agronomie et paysages des origines à nos jours*. Actes Sud.

Stouff Lionel, 1970. *Ravitaillement et alimentation en Provence aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*. Paris-La Haye, Mouton et Co. EPHE, Vie section, Centre de recherches historiques, 507p. Cité par Ruas et al.

Serres (de) O., 1600. *Théâtre de l'agriculture et ménage des champs*.

**Fig. 1 :** Méditerranée sans frontière, une œuvre de Sabine Réthoré. (<http://www.sabine-rethore.net>)

## Résumé

---

Les fruitiers dits « méditerranéens », figuiers, amandiers, grenadiers, cognassiers, bien que présents dans nos assiettes et les terres du Midi depuis des millénaires, souffrent d'une certaine invisibilité. Au contraire de l'olivier, arbre emblématique de la Méditerranée, mais aussi de la vigne, aisément associés à l'Antiquité, ils semblent être les grands oubliés de l'histoire agricole qui nous est transmise, au point d'être exclus de la palette végétale d'un projet paysager dans une cours d'école nîmoise au motif qu'ils ne sont pas indigènes.

A partir de cet exemple précis le statut actuel des fruitiers méditerranéens sera interrogé tout comme ce qu'il révèle du processus de sélection des plantes sur le critère d'indigénat en le replaçant dans un contexte où les espèces exotiques sont systématiquement pointées du doigt, considérées comme potentiellement envahissantes, au contraire du végétal local qui est, quant-à-lui, paré de toutes les vertus.

L'histoire des fruitiers méditerranéens peut-elle nous aider à élargir la représentation que nous nous faisons à l'heure actuelle de l'origine des plantes, enfermée à l'intérieur des frontières ?

## Summary

---

**Between introduced and indigenous species: can fruit trees help us to breach our borders and establish a vast Mediterranean bio-region?**

Fruit trees that are seen as "Mediterranean" -fig, almond, pomegranate, quince..., though growing on southern soils for millenia, their fruit present on our tables, remain very much in the background. In contrast to the olive, emblematic tree of the Mediterranean Rim, and the vine, both closely associated with classical antiquity, these other trees seem to have been overlooked in the history of agriculture as seen today: indeed, in a landscape project forming part of a course at a school in Nîmes (S-central France), these trees were excluded because they were not indigenous.

Starting from this example, the present article considers the current status of Mediterranean fruit trees and reflects further on the use of plants of native origin in a contemporary context that stigmatises the selection of introduced species: these are seen as potentially invasive whereas indigenous species are seen as blessed with every virtue.

Can the history of Mediterranean fruit trees help us overcome the narrow-minded view we presently have about the origin of plants circumscribed by national borders?